



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2501 093

Le 14 mars 2025

OBJET : **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 janvier 2025, visant à obtenir des informations quant aux interventions de la Sûreté du Québec. Plus précisément, vous souhaitez obtenir les renseignements suivants :

1. Entre 2019 et 2024, le nombre d'interventions physiques réalisées par les policiers de la Sûreté du Québec, par année, par type d'intervention et par région;

Nous comprenons que vous désirez obtenir le nombre d'interventions en emploi de la force. Conformément à la *Loi sur l'accès*, nous vous transmettons ci-joint des tableaux faisant état des renseignements que nos systèmes d'information nous permettent d'extraire, soit le nombre d'utilisations de la force par les policiers de la Sûreté du Québec, par district et par année.

Cependant, nous ne pouvons vous fournir les renseignements demandés par type d'interventions, puisque nos systèmes d'information ne nous permettent pas d'effectuer une telle ventilation. Afin de produire un tel document, un exercice manuel de comparaison et de compilation serait nécessaire, et ce, au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès*. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès. Par conséquent, la Sûreté du Québec ne détient pas de document sous la forme demandée (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

2. Entre 2019 et 2024, le nombre d'interventions pour un individu barricadé réalisées par les policiers de la Sûreté du Québec, par année;

Concernant ce point, nous vous transmettons ci-dessous un tableau faisant état des renseignements que nos systèmes d'information nous permettent d'extraire, soit le nombre d'interventions de la Sûreté du Québec pour individu barricadé, par année.

NOMBRE D'INTERVENTIONS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR INDIVIDU BARRICADÉ PAR ANNÉE	
ANNÉE	NOMBRE D'INTERVENTIONS
2019	62
2020	84
2021	122
2022	84
2023	129
2024	78

Source : Direction des enquêtes criminelles, Sûreté du Québec

Mise à jour : Janvier 2025

3. Entre 2019 et 2024, le nombre d'interventions pour un individu en crise réalisées par les policiers de la Sûreté du Québec, par année.

Finalement, en ce qui concerne le nombre d'interventions pour individu en crise, nous vous transmettons ci-dessous les renseignements que nos systèmes d'information nous permettent d'extraire, soit le nombre de dossiers de la Sûreté du Québec concernant des interventions policières pour personne ayant dont l'état mental semble perturbé (agissements ou propos anormaux), par année.

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives et qu'il est difficile d'en contrôler la qualité, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

NOMBRE DE DOSSIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT DES INTERVENTIONS POLICIÈRES POUR PERSONNE AYANT UN ÉTAT MENTAL PERTURBÉ						
ANNÉE						
	2019*	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers	6907	19657	21966	23436	25321	26908

Source: Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

Mise à jour: 20 février 2025

* Nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que le délai de conservation pour les dossiers d'état mental perturbé est de cinq ans après la fermeture du dossier. Par conséquent, les données pour l'année 2019 sont incomplètes.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca.

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Renaud
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



NOMBRE D'UTILISATIONS DE LA FORCE PAR LES POLICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC PAR DISTRICT ET PAR ANNÉE

Année 2019 - 1er janvier au 31 décembre	
District	Nombre d'utilisations de la force
Sud	404
Est	199
Ouest	327
Nord	401
Postes autoroutiers	3
Unités spécialisées	20

Année 2020 - 1er janvier au 31 décembre	
District	Nombre d'utilisations de la force
Sud	461
Est	235
Ouest	346
Nord	415
Postes autoroutiers	109
Unités spécialisées	33

Année 2021 - 1er janvier au 31 décembre	
District	Nombre d'utilisations de la force
Sud	483
Est	260
Ouest	413
Nord	429
Postes autoroutiers	108
Unités spécialisées	28

Année 2022 - 1er janvier au 31 décembre	
District	Nombre d'utilisations de la force
Sud	447
Est	195
Ouest	485
Nord	345
Postes autoroutiers	160
Unités spécialisées	34

Année 2023 - 1er janvier au 31 décembre	
District	Nombre d'utilisations de la force
Sud	578
Est	399
Ouest	638
Nord	375
Postes autoroutiers	184
Unités spécialisées	45

Année 2024 - 1er janvier au 31 décembre	
District	Nombre d'utilisations de la force
Sud	598
Est	424
Ouest	682
Nord	466
Postes autoroutiers	157
Unités spécialisées	68

Source: Direction des ressources humaines, Sûreté du Québec

Mise à jour: Janvier 2025